



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 040-200039253-20250403-DEL2025CC030402-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à quatorze heures, le comité syndical du Syndicat Mixte de rivières du Marensin et du Born, dûment convoqué le vingt mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, au siège du syndicat mixte de rivières du Marensin et du Born au 204 rue de Fresnes - ZA du Percq - 40260 Linxe, sous la présidence de M. Jean MORA.

Identifiant : DEL2025CC030402

PRESENTS : M. Jean MORA, M. Jean-Jacques LEBLOND M. Jean-François LASTECOUERES, Mme Martine GASTON, Mme Nadine JOUSSELIN, M. Daniel BIREMONT, M. Thierry GALLEA, M. Didier CLAVERY, M. Marc GAILLARD, M. Pierre LAPEYRE

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Claude CAULE, M. Sébastien LABAT, M. Jean-Louis BARRERE, M. Jean-Louis DAVERAT, Mme Aline MARCHAND

ABSENTS :

M. est élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 15 Présents : 10 Absents : Excusés : 5

OBJET : Affectation des résultats du budget du SMRMB pour l'exercice 2024

Conformément aux articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales fixant les règles d'affectation des résultats ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le Compte Financier fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 26 129.60 €
- Un excédent reporté de : 133 870.43 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 160 000.03 €

- Un excédent d'investissement 187 434.16 €
- Un déficit reporté de - 158 684.66 €

Soit un excédent d'investissement de 28 749.50 €

- Un déficit des Restes à réaliser de - 39 657.60 €

Soit un besoin de financement de 10 908.10 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat cumulé de l'exercice comptable 2024 comme suit :

- **Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent 160 000.03 €**
- **Affectation complémentaire en réserve (1068) 10 908.10 €**
- **Résultat reporté en fonctionnement (002) 149 091.93 €**
- **Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent 28 749.50 €**

Monsieur le Président est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

ADOPTÉ :

à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Jean MORA

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERES

DU MARENSIN ET DU BORN



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.